

**RAPPORT AUX CITOYENS — FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC**

Chères citoyennes, chers citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier consolidé de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

Au cours de l'exercice, la Municipalité a enregistré des revenus de fonctionnement de **13 560 185 \$**, alors que les charges de fonctionnement se sont établies à **13 191 678 \$**.

Après les ajustements exigés par les normes comptables municipales, notamment l'amortissement des immobilisations et le remboursement de la dette à long terme, **la Municipalité affiche un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 577 712 \$**. Ce résultat découle principalement des revenus de taxes supplémentaires de 300 000 \$, de 600 000 \$ en droits de mutation, des revenus de transferts de 150 000\$ et de la vente d'un terrain municipal pour 105 000 \$.

Projets d'investissement réalisés en 2025

Au cours de l'année, la Municipalité a poursuivi la réalisation de plusieurs projets d'investissement. Des immobilisations totalisant près de 8,1 M\$ ont été acquises afin d'assurer le maintien et l'amélioration des infrastructures municipales, notamment :

PROJETS MAJEURS 2025	COÛT DU PROJET
Réservoir d'eau potable	3 832 462 \$*
Réfection d'infrastructure et réseaux pluviaux	669 832 \$
Garage-Entrepôt municipal au parc Paul-Yvon-Lauzon	459 573 \$
Réfection Patinoire parc Jacques-Paquin et 3 terrains de pickleball	395 779 \$
Acquisition de l'église par don	2 018 884\$

* Dépense nette partagée avec la Municipalité de Pointe-Calumet

Il convient de souligner que les projets réalisés au parc Jacques-Paquin ainsi que la construction du nouveau garage au parc Paul-Yvon-Lauzon ont bénéficié d'un soutien financier provenant de différents programmes d'aide, permettant de réduire d'environ 60 % les dépenses d'investissement.

La construction du réservoir d'eau potable ainsi que les investissements liés au réseau pluvial ont également bénéficié d'un soutien financier, réduisant d'environ les deux tiers la contribution financière des citoyennes et des citoyens.

Niveau d'endettement

Le niveau d'endettement des contribuables de Saint-Joseph-du-Lac demeure **inférieur à la moyenne provinciale** pour les municipalités de taille comparable, et ce, depuis plusieurs années.

Selon le *Profil financier 2024* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'endettement net à long terme par 100 \$ de richesse foncière uniformisée s'élève à **0.49\$**, contre **1,36 \$** en moyenne pour les municipalités de la même catégorie à l'échelle du Québec.

L'endettement net de la Municipalité se décline comme suit :

- 1. **Dettes générales** : attribuable à l'ensemble de la population pour des projets d'immobilisations collectifs. Celle-ci s'élève à **9 934 911 \$**;
- 2. **Dettes sectorielles** : imputable uniquement aux contribuables des secteurs directement concernés par certains projets locaux. Cette dette totalise **227 322 \$**.
- 3. **Subventions et autres contributions** affectées au remboursement de la dette : **2 101 267 \$**

Taux global de taxation

Le taux global de taxation (TGT) est un indice d'effort fiscal qui reflète les taxes et les tarifs supportés par l'ensemble des immeubles imposables d'une municipalité. Selon le *Profil financier 2024*, la Municipalité de St-Joseph-du-Lac affichait toujours un TGT favorable comparativement à celui observé pour les municipalités appartenant à la même classe de population.

St-Joseph-du-Lac	Classe de population	MRC	Région administrative	Tout le Québec
0,4980	0,7577	0,6168	0,6144	0,7265

Source : *Profil financier – Édition 2024-2025* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Rémunération et allocations des membres du conseil municipal

En vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport financier fournit les détails relatifs à la rémunération et aux allocations de dépenses versées aux membres du conseil municipal, que ce soit par la municipalité, un organisme mandataire ou un organisme supramunicipal. Voici les montants versés en 2025 :

Fonction	Source	Rémunération de base	Allocation non imposable	Total
Maire	Municipalité	45 900 \$	20 294 \$	66 194 \$
	MRC	9 758 \$	0 \$	9 758 \$
	Total	55 658 \$	20 294 \$	75 952 \$
Conseillers	Municipalité	14 709 \$	7 355 \$	22 064 \$
	MRC	—	—	—
	Total	14 709 \$	7 355 \$	22 064 \$

Mot de conclusion

Ces résultats démontrent la rigueur de la gestion financière municipale et la volonté du conseil municipal de maintenir des services de qualité tout en assurant la pérennité des infrastructures et des équipements municipaux.

Je tiens à remercier les membres du conseil municipal, la direction générale ainsi que l'ensemble des employés municipaux pour leur travail et leur contribution à l'atteinte de ces résultats.

Le maire,
Benoit Proulx

Présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac, le **7 juillet 2026**.